

<p>CNAM / UMR LISE Chaire Travail Social Axe Politiques et action sociales : acteurs et régulation</p>	<p>GRIF Groupement de recherches d'île de France</p>
---	---

Invitation. Entrée libre.

Séminaire de recherche

La responsabilité, entre philosophie, éthique et droit

4° séance : la responsabilité en action sociale

Mardi 27 Mai 2008, 9h 30-12h 30

Cnam, 292 Rue Saint Martin, 75003 Paris

Amphi A

Après avoir vu dans la première séance ce qu'on entend philosophiquement par responsabilité et l'approche socio-historique et politique de la responsabilité, dans une seconde séance la responsabilité sous l'angle juridique, dans une troisième séance la responsabilité des organisations et la responsabilité dans les organisations, il s'agit de réfléchir dans la dernière séance sur la responsabilité en action sociale.

Les professionnels en responsabilité de direction comme les travailleurs sociaux de terrain sont toujours, dans l'exercice de leurs fonctions, soumis à des contraintes et à des nécessités techniques, mais ils sont aussi mobilisés par des principes éthiques et par des valeurs. □ Cette tension interroge « la manière de faire » qui est au cœur des actes professionnels. Autonomie et responsabilité, libre arbitre et déterminisme, être avec l'Autre et aider l'Autre, le contenu de la responsabilité ne cesse de se poser.

On examinera aussi la responsabilité en santé mentale. L'exemple de la loi n° 2008-174 du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental - qui avait provoqué des recours mettant en cause les articles 1er, 3, 4, 12 et 13 - entraîne de nombreuses questions. Les malades mentaux ne redeviennent-ils pas des délinquants et des criminels à marquer de nouveau du sceau d'un contrôle médicosocial et de « l'enfermement » ? Est-ce une faillite des dispositifs de l'Etat social et de l'évolution psychiatrique ou entre-t-on dans une société disciplinaire ?

Animateur : Ivan Sainsaulieu, chercheur au LISE

Intervenants :

Chantal Humbert : *responsabilité et situations professionnelles*

Claude Louzoun, psychiatre : *responsabilité en santé mentale*